CONVENTION DE STAGE D'ÉTÉ 3^{ème} ANNEE

Entre			
L'Ecole Marocaine des Sciences de l'Ingénieur,			
EMSI-RABAT 49, Rue PATRICE LUMUMBA Représentée par son Directeur Adjoint M. Anis BOULAL			
represented par son Breetear ragonic ravirants 2002.12			
Et (Raison Sociale de l'Organisme d'Accueil) :			
Il a été convenu ce qui suit :			
1			
L'organisme d'accueil accepte de recevoir, en qualité de stagiaire			
M(lle)			
M(lle)			
En vue de présenter un Projet devant un Jury et d'acquérir ainsi une formation pratique sur le			
terrain en se préparant au Stage de 4 ^{ème} Année.			
2. En ce qui concerne la durée du stage:			
Ce stage s'effectuera entre le 1 ^{er} Juillet et le 1 ^{er} Septembre d'une durée <u>de 4 à 6 semaines de</u>			
présence effective en entreprise.			
3. En ce qui concerne le contenu du stage (Libellé du Stage) :			

•••			
•••	••••••		
4.I	En ce qui concerne le statut des élèves-	stagiaires :	
		re et demeurent pendant toute cette période sous la ssurer du bon déroulement du stage et s'informer age.	
5.	En ce qui concerne les obligations d	le l'élève :	
	notamment pour les problèmes d'horain respect du secret professionnel ». Néant	à la discipline générale de la structure d'accueil, res, « les obligations de travail, de discrétion et du moins, une demi journée par semaine sera accordée acontrent leur encadrant à l'Ecole durant le mois de	
6.	6. En ce qui concerne l'assurance sociale des élèves :		
	Au cours du stage effectué au Maroc, l'assurance contractée par l'école.	les élèves stagiaires continueront de bénéficier de	
7.	En ce qui concerne l'appréciation que le responsable du stage doit porter : Sur les élèves stagiaires, le responsable du stage doit apprécier la qualité du travail élèves, leur disponibilité, leur comportement et leur intérêt pour le stage en remettant en faisant parvenir à l'EMSI <u>une lettre officielle d'évaluation dûment datée et signé</u>		
	Fait à Rabat, le		
	Pour l'EMSI-RABAT Directeur Adjoint Anis BOULAL	Pour le Responsable du stage Nom et Prénom	
	Signature :	Signature :	